



Délibération n°2021-18

*Relative au lancement d'un marché de voirie
pour les chaussées aéronautiques de l'aérodrome de Merville*

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 8 mai 2021, réuni le 18 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Merville » ;

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND.
Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Irène PEUCELLE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Philippe EYMERY.
Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Considérant la reprise de l'exploitation de l'aérodrome de Merville-Calonne en gestion directe par le SMALIM depuis le 1^{er} janvier 2021 ;

Vu les décisions budgétaires adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le rapport de l'audit du suivi de l'infrastructure et de l'exploitation (hors Energie-Balisage) réalisé par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) du ministère chargé des transports les 6 et 7 juillet 2020, et les écarts constatés ;

Vu le plan d'actions correctives proposé par l'ancien exploitant et validé par la DSAC par courrier du 29 octobre 2020 ;

Vu le courrier de la DSAC du 26 avril 2021 concernant le suivi du plan d'actions correctives ;

Considérant la nécessité notamment de procéder à des travaux de remise à neuf des taxiways P6/P7P8/B4 sur une largeur de 7,5 mètres et au marquage au sol correspondant, ainsi qu'à des pontages de fissures de fatigue de la piste 04/22, parking P2 et de l'aire de stationnement (AST) situé face au Hangar 37 ;

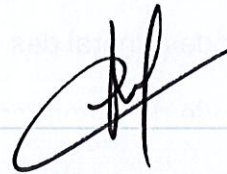
Considérant que les travaux doivent être réalisés avant l'automne 2021 ;

Considérant les interventions des délégués lors du Comité Syndical ;

DECIDE

- d'affecter une enveloppe de crédits de 167 000 € HT nécessaire aux:
 - o travaux de remise à neuf des taxiways P6/P7P8/B4 sur une largeur de 7,5 mètres et à leur marquage au sol,
 - o aux pontages et reprises de fissures de fatigue de la piste 04/22 ;
 - o à réparer partiellement les plaques de béton sur le taxiway P2.
 - o à rénover certains marquages au sol ;
- d'inscrire cette enveloppe aux chapitres 011 et 21 du budget annexe de Merville ;
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément au code de la commande publique ;
- de donner délégation à Monsieur le Président du SMALIM pour attribuer et signer un marché dans la limite des montants précités et l'autorise à prendre les actes administratifs et financiers en application de la présente délibération.

Votes pour : Unanimité
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0



Christophe COULON
Président du SMALIM